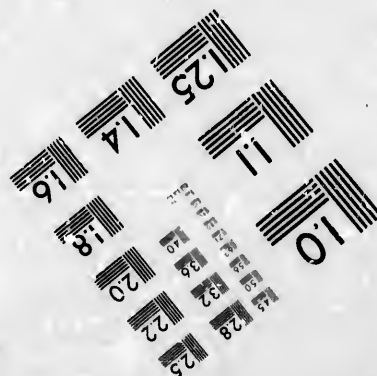
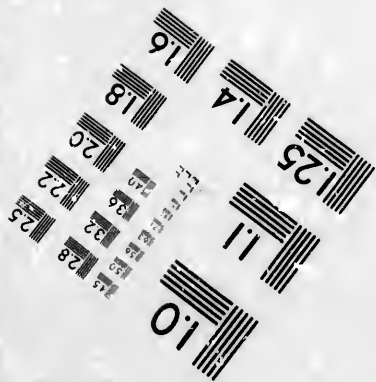
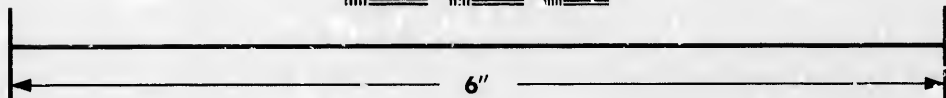
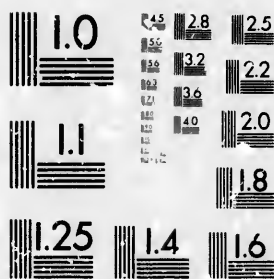


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire

Only edition available/
Seule édition disponible

Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below.
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

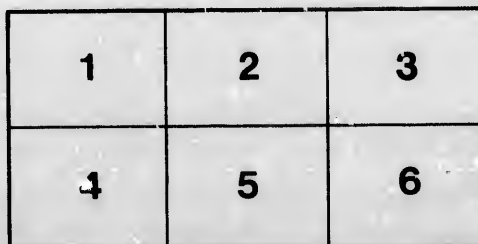
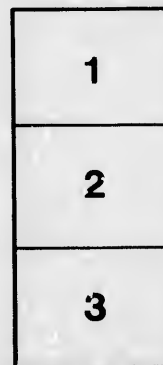
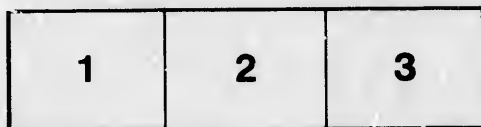
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

tails
du
odifier
une
page

rrata
to

pelure,
n à



32X

are
C.

M. le
dans l'i
pos, l'é
".....
" *Chica*
" *devan*
A vo
vous pr
Et, r
faites p
avertis
que ces
Espé
privé p

M. le
Lévis v
numéro
en fait
un mod
On se
vocation
laquelle
à la con
Com
de con
poursui
blic, je

arr. Can. Fréchette, Louis H.
Psm.

LES

CALOMNIATEURS

CONFONDUS

(Extrait de "l'Événement" du 28 Mai.)

M. le Rédacteur.—Un certain M. E. Lemieux, N. P., me fait, dans l'*Echo de Lévis* de lundi dernier, je ne sais trop à quel propos, l'étrange proposition suivante :

".....Je m'engage à lui raconter quelques petits épisodes arrivés à Chicago ou ailleurs, pourvu qu'il me permette seulement l'impunité devant les Cours de Justice."

A votre aise, monsieur ; je souscris à tout, à la condition que vous précisez et surtout que vous prouviez.

Et, remarquez une chose, M. Lemieux, c'est que si vous ne faites point, d'ici à huit jours, ce dont vous me menacez, je vous avertis que vous rendrez compte de vos insinuations. Il faut que ces choses-là finissent !

Espérons, M. le Rédacteur, qu'il viendra un temps où l'homme privé pourra se dispenser de répondre à des attaques de ce genre.

LOUIS H. FRÉCHETTE.

(Extrait de "l'Événement" du 10 Juin.)

M. le Rédacteur.—La feuille ordurière qui a nom l'*Echo de Lévis* vient de couronner toutes ses saletés par une infamie. Son numéro d'hier contient une lettre de M. Evariste Lemieux, qui en fait de simplicité et de basse couardise, peut être citée comme un modèle du genre.

On se rappelle que, la semaine dernière, sans la moindre provocation de ma part, cet individu publia une correspondance dans laquelle il se faisait fort de raconter certains épisodes de ma vie, à la condition que je lui promisse l'impunité devant les tribunaux.

Comme il faut toujours présumer qu'un notaire possède assez de connaissances légales pour savoir qu'un homme ne peut être poursuivi en loi pour avoir constaté des faits d'un caractère public, je devais m'attendre à quelques révélations d'une nature

PS8461
R43C25

— 2 —

privée. Or, me sachant pour le moins aussi inattaquable à cet endroit là que M. Lemieux lui-même, je n'hésitai pas, non seulement à lui promettre l'impunité qu'il réclamait, mais encore à le sommer de s'expliquer sous peine d'avoir à rendre compte de ses lâches insinuations.

Poussé au pied du mur, ce méprisable calomniateur qui, il n'y a pas encore deux mois, reconnaissait devant moi la fausseté des cancanes qu'il colporte aujourd'hui, vient de produire deux affidavits tellement remplis de mensonges effrontés que j'ai peine à supposer qu'on ne les aient point obtenus par quelque infâme supercherie. Nous saurons à quoi nous en tenir un jour ou l'autre du reste, car les signataires vont avoir à répondre de leur parjure devant la justice. Heureusement pour eux que nos lois n'accordent point d'indictment pour les faux serments prêtés extra judiciairement, car ce ne serait point des actions en dommages, mais bien le pénitencier provincial qui récompenserait leur inqualifiable imposture.

Le premier de ces affidavits, signé par un nommé Joseph Bailargeon et contre-signé par M. J. Jobin, *maire de Lévis!* comporte l'accusation suivante :

“ Ce monsieur (moi) finit un jour par ne plus revenir à l'église (à Chicago), en même temps on le remplaça à la charge qu'il occupait dans la société St. Jean-Baptiste par un M. Vallée et on l'expulsa du sein de la société. J'en appris la cause; c'est qu'on me dit qu'il avait prêché de concert avec le fameux Chiniquy, au Lincoln Park, des doctrines contraires à celles enseignées par la religion catholique, apostolique et romaine.”

Tout cela, M. le Rédacteur, n'est rien moins qu'un tissu de mensonges grossiers. Je prouverai prochainement par des affidavits nombreux : 1°. Que je n'ai jamais été expulsé de la société St. Jean-Baptiste de Chicago, dont je faisais encore partie lors de mon départ de cette ville; 2°. Qu'aucune personne du nom de Vallée n'était en même temps que moi membre de la dite société; 3°. Que j'ai été remplacé comme président par M. Bengley, et cela après avoir refusé une réélection par acclamation; 4°. Que le bruit n'a jamais couru parmi les Canadiens de Chicago que j'avais prêché de concert avec M. Chiniquy qui n'a parlé au Lincoln Park que lorsque j'étais moi-même au Canada. Voilà ce que j'établirai sous peu d'une manière irréfutable.

L'autre affidavit est signée par un certain Octave Dussault. Cet individu qui ne paraît pas avoir inventé la poudre, affirme m'avoir entendu parler, à Détroit, contre les institutions et le gouvernement du Canada. M'est avis qu'un homme qui prend la peine de se faire assermenter pour prouver que “ j'ai parlé contre le gouvernement canadien,” n'est guère en état de savoir ce que c'est qu'une *institution*. Mais voici qui est plus sérieux. Je cite :

“ Les canadiens de l'endroit, et beaucoup de personnes de population étrangère (ceci doit avoir été rédigé par le savant no-

“ taire lui-même) *garrochèrent* le dit Fréchette ainsi que plusieurs autres à cause de leurs discours contre le Canada et les institutions du Canada, et le forcèrent ainsi que ses collègues (sic) “ à laisser la ville du Détroit.”

Et dire que ces infâmes mensonges qui n'ont seulement pas le mérite d'être écrits en français, sont débités sous serment !

Nous saurons bientôt ce que les citoyens si généreux et si hospitaliers de Détroit pensent d'un homme qui possède assez peu de sens moral pour se parjurer aussi indignement. En 1867, date que donne l'affidavit en question, j'ai assisté à la Convention française de Détroit comme délégué choisi à l'unanimité par nos nationaux de Chicago. Les citoyens de Détroit offrirent un superbe banquet aux membres de la convention et nous quittâmes la ville accompagnés par une nombreuse délégation du Michigan, qui nous reconduisit jusqu'à Chicago, par le chemin de fer *Michigan Southern* dont le président avait eu la courtoisie de mettre gratuitement un char spécial à notre disposition, avec rafraîchissements, etc.

Si c'est là ce qui s'appelle *garrocher* quelqu'un, je puis assurer à M. Lemieux qu'il ne court aucun risque de se faire jamais lapider ni à Détroit ni ailleurs.

Voilà M. le Rédacteur, les *épisodes* pour la publication desquels M. Lemieux demandait l'impunité devant les tribunaux ! Mais si ces choses-là sont vraies, savant notaire, elles sont d'une nature publique, et vous n'aviez point besoin de tant de précautions. Si vous craignez la justice, c'est que vous savez qu'elles sont fausses ; preuve que vous mentez de gaieté de cœur, et que vous avez tendu des pièges à deux pauvres ignorants qui vont maintenant payer pour vos bassesses et votre malhonnêteté.

J'ai dit *tendu des pièges*, et je le maintiens. Il me serait facile de prouver que vous êtes allés, vous et deux de vos pareils, à trois reprises différentes, *solliciter*—malgré ses dénégations formelles—une déposition du même genre de la part d'un citoyen respectable, qui à la dernière visite, a menacé de mettre à la porte le premier d'entre vous qui viendrait encore lui faire une semblable proposition. Et cependant cet homme est un de mes adversaires politiques... Après une leçon comme celle-là, vous auriez dû mourir de honte !

Maintenant, M. le Rédacteur, en attendant des preuves niant directement les avancés de M. Lemieux, je me permettrai de publier certains témoignages incontestablement trop flatteurs pour moi, mais qui, à raison même de l'exagération qu'ils font de mon faible mérite, donneront la valeur des histoires malveillantes et mensongères que les *corryphées* du parti conservateur de Lévis font circuler sur mon compte, à l'endroit de mon séjour à Chicago. Il me répugne d'avoir pour ainsi dire, à faire mon propre éloge, mais je dois à mes amis de déjouer la lâche tactique de mes adversaires qui doivent être bien à court d'arguments pour recourir à de semblables moyens.

Voici une adresse qui me fut présentée par les Canadiens de Chicago, à l'occasion du voyage que je fis au Canada en 1870 :

“ Monsieur,—Ayant appris que vous êtes sur le point de nous quitter pour aller visiter notre commune patrie, nous avons cru devoir saisir cette occasion pour vous offrir un faible témoignage d'estime et d'affection.

“ Ce n'est pas tant au grand poète qui a si noblement chanté les gloires et les malheurs de notre patrie ; ce n'est pas tant à l'homme public intègre et enthousiaste pour toutes les grandes causes ; ce n'est pas tant à l'orateur populaire dont la parole s'est faite tant de fois la protectrice de nos droits et de nos intérêts, que nous nous adressons ; c'est plutôt au compatriote dévoué, à l'ami sincère dont la loyauté à toute épreuve, l'honorabilité sans tache, et la touchante générosité, vont laisser un si profond souvenir parmi nous.

“ Nous savons que toujours à l'affût de quelque sacrifice à faire, de quelque acte de dévouement à accomplir, vous quittez en ce moment vos occupations, pour aller au Canada mettre le poids de votre parole et de vos travaux, dans la balance où se pèsent en ce moment les destinées de notre pays. Les vœux que nous faisons pour vous et votre succès, c'est par conséquent à la patrie que nous regrettons tous, qu'ils s'adressent en partie. Veuillez donc monsieur, les accepter pour vous-même et en faire part à nos frères de là-bas. Dites-leur que, malgré notre éloignement, nous conservons religieusement dans nos cœurs le souvenir de la patrie absente, et attendons avec impatience le moment où, se rangeant sous le noble drapeau de l'Union Américaine, elle jouira des libertés qu'il nous a fallu, nous, payer au prix de notre exil.

“ Veuillez agréer, monsieur, avec l'humble cadeau que nous vous présentons, nos souhaits de bonheur, et l'assurance de nos plus chaudes sympathies et de notre gratitude la plus durable.

“ Chicago, 29 juin 1870.

“ *Le comité* : CHARLES HUOT, vice-président, S. St. J. B.

“ JOSEPH POITRAS, trésorier, S. St. J. B.

“ DAMASE HALLÉ [de Lévis] secrétaire.

En voici une autre maintenant qui me fut présentée le 14 février 1871, lors de mon départ définitif. Cette adresse était accompagnée d'une montre de la valeur de \$200 :

“ Monsieur,—Le vide que votre départ va laisser au milieu de nous sera bien difficile à combler. Pendant près de cinq ans, nous avons été à même d'apprécier la noblesse de caractère qui vous distingue à un si haut degré, et les talents remarquables que vous mettez avec tant de dévouement au service de vos compatriotes. Chaque fois qu'il s'est agi de nos droits à défendre, de nos intérêts à sauvegarder, d'un acte charitable à accomplir, d'une démonstration patriotique à organiser, énergique écrivain, ardent orateur, citoyen désintéressé, nous vous avons toujours

vu marcher le premier en tête. Nous venons aujourd'hui vous en exprimer notre reconnaissance, sous forme d'un humble cadeau que nous vous prions d'accepter, comme un faible témoignage de notre amitié, et de conserver en souvenir des nombreux amis que vous laissez ici. Le chagrin que va nous causer votre départ sera sans doute bien sensible, mais une pensée nous console, c'est que nous rendons à la cause canadienne un vaillant défenseur, et à la patrie un grand poète.

“ Vous avez fait ici l'honneur de notre pays, vous ferez sa gloire là-bas. Puisse le souvenir des affections que vous laissez parmi vos compatriotes de Chicago, adoucir pour vous les aspérités d'une laborieuse carrière, et les vœux et les souhaits que vous emportez avec vous, vous porter bonheur.

“ J. COTÉ, Ptre. Curé N. D. Chicago.

“ CHS. HUOT, Vice-Prés. S. St. J. B.

“ A. GAGNÉ, Ex-Prés. “

“ O. DECELLES, “ “

“ D. HALLÉ, Secrétaire, “

“ A. MERCIER, Assist.-Sec. “

“ J. POITRAS, Trésorier, “

“ C. LEBEAU, Ex-Vice-Prés. “

“ FÉLIX CLÉMENT, “ “

“ DR. J. LETOURNEUX, Ex-Prés. de la
S. St. J. B. de Bourbonnais.

Viennent ensuite MM. Ed. Hallé, Odilon Vallière, Narcisse Cauchon et P. Bazin, tous quatre ci-devant de Lévis; et—chose assez singulière,—M. Antoine Baillargeon, *frère de celui qui a donné l'affidavit dont j'ai parlé plus haut*; enfin soixante et onze autres signatures.

Et ces messieurs, à peu près tous membres ou officiers de la société St. Jean Baptiste, auraient signé une semblable adresse en faveur d'un homme ignominieusement chassé de leur société! Et M. le Curé de Chicago aurait donné cette marque d'estime et de sympathie à un aide-de-camp de Chiniquy!..... Ma foi, M. Lemieux, si l'on ne connaissait pas toute la méchanceté sournoise qui vous possède, il faudrait supposer tout simplement que vous avez perdu la tête.

Pendant mon élection, le printemps dernier, les hommes à bons principes de Lévis prétendirent avec la véracité qui les distingue, que des lettres avaient été reçues de Chicago les informant que j'avais prêché avec Chiniquy et fait mille autres coups plus ou moins pendables. J'en informai M. l'abbé Côté qui m'envoya la réponse suivante, contresignée par plusieurs citoyens antrefois de Lévis :

Chicago, 25 avril 1871.

A M. Louis H. Fréchette, Lévis.

“ Monsieur et cher ami,—C'est avec peine que nous apprenons que des lettres ont été envoyées de Chicago à Lévis, dans le but,

en vous calomniant lâchement, de vous discréditer dans l'estime des honnêtes gens. La conduite honorable et en tous points digne d'un gentilhomme que vous avez tenue à Chicago pendant les cinq années que vous avez habité ici au milieu de nous, nous fait un devoir de protester aujourd'hui, en vous offrant notre témoignage à l'encontre des rapports mensongers qui sont faits sur votre compte, et en vous autorisant à vous servir des présentes de toutes manières que vous jugerez convenables.

“ Veuillez agréer, monsieur,—avec l'espoir que la haine et le dépit qui ont dicté les attaques que l'on vous fait, seront appréciés par nos compatriotes du comté de Lévis,—l'assurance de notre regret, de notre estime et de la haute considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être, monsieur,

“ Vos dévoués serviteurs et amis,

J. COTÉ, PTRE.,

“ Curé de N. D. de Chicago,”
et autres.

“ Je, soussigné, certifie que l'écriture et la signature ci-dessus, sont de M. Côté, curé des Canadiens à Chicago.

“ Lévis, 3 juin 1871.

J. D. DÉZIEL, PTRE.

Si l'on veut quelque chose de plus récent, voici une lettre que j'ai reçue ce matin même, de M. Dumas, agent général de *L'Opinion Publique* :

Québec, 8 juin 1872.

M. L. H. Fréchette,

“ Mon cher monsieur,—Ayant pris communication de l'affidavit de Joseph Baillargeon publié dans *l'Echo de Lévis* d'hier soir et inséré dans une lettre de E. Lemieux, N. P., je crois obéir à un simple sentiment de justice en vous exprimant mon étonnement d'y lire que vous aviez été expulsé de la société St. Jean Baptiste de Chicago et que votre conduite vous avait attiré le mépris des Canadiens-Français qui habitent cette ville. J'étais à Chicago il y a un mois à peine et la nature de l'objet de mon voyage m'a mis en relation avec toute la partie intelligente et respectable de la population française; j'ai même eu occasion d'adresser la parole publiquement en présence d'une assemblée nombreuse composée pour majeure partie de membres de la société St. Jean Baptiste. J'ai du plaisir à certifier aujourd'hui que bien loin d'avoir laissé dans Chicago des souvenirs que vous regretteriez de voir évoquer, au contraire la seule mention de votre nom a été l'occasion d'une manifestation enthousiaste de la part de l'assemblée entière. Je puis ajouter que dans toutes les familles que j'ai visitées j'ai trouvé pour votre personne de vifs sentiments d'amitié et de respect.

Recevez, etc., etc.,

PAUL DUMAS.

Il me semble que les affidavits de M. Lemieux font assez triste figure à côté de semblables témoignages !

M. Lemieux a l'air de se vanter de ce que j'aie pu avoir quelques rapports avec sa famille. Je n'ai qu'un mot à répondre à cela, c'est que j'ai toujours parlé en bien de sa famille, autant que lui en a parlé en mal, et que je la respecte autant qu'il la déshonore.

Toutes ces choses vous paraîtront puériles sans doute, M. le Rédacteur, mais il ne faut pas oublier que c'est une élection qui se joue-là. S'il ne s'agissait que de moi en tout ceci, je m'occuperais fort peu du triste personnage qui m'attaque avec autant de sottise que de brutalité ; mais des intérêts plus graves que ceux de ma réputation, me forcent à démasquer cet impudent suborneur de faux témoins, et je ne m'arrêterai que lorsqu'il n'osera plus montrer sa face devant les honnêtes gens.

Votre serviteur,

LOUIS H. FRÉCHETTE.

(Extrait de "l'Événement" du 16 Juin.)

M. le Rédacteur.—M. Evariste Lemieux, l'effronté calomniateur dont j'ai déjà eu occasion de vous faire apprécier les hauts-faits, vient de se faire prendre dans son propre piège de la manière la plus risible du monde. Je recevais hier par la maille de l'Ouest un certain paquet portant la date du 10 juin, et par conséquent parti de Chicago avant qu'on ait pu y savoir que la rage de mes détracteurs irait jusqu'au point où nous avons vu les choses, c'est-à-dire jusqu'au plus infâme parjure. Ce paquet contenait deux documents, qui à cause des circonstances, méritent publication. Le premier est une lettre envoyée de Lévis à Chicago au nom de Joseph Baillargeon et adressée au frère de ce dernier, un respectable citoyen de l'endroit, qui me la renvoie avec sa réponse. Une chose à noter, c'est que cette lettre qui porte pour signature *Joseph Baillargeon*, est tout entière écrite et paraphée de la main de M. Lemieux lui-même, bien que Baillargeon sache signer, comme il appert par sa déposition sous serment.

Voici cette lettre ; je la reproduis avec les fautes d'orthographe et de français du savant notaire ; je n'y change même pas la ponctuation :

" Lévis, 1 juin 1872.

" Mr. Antoine Baillargeon

" Menuisier-chantre à l'Église canadienne, Chicago, U. S.

" Mon cher frère,—je voudrais savoir immédiatement par toi la conduite qu'a tenu Fréchette Louis Honoré à Chicago. La chose presse. Dis tout ce que tu connais, signe le devant témoin s'il y a moyen ou assarmente le, ce sera encore mieux. Envoie-moi cela immédiatement. Dis la conduite qu'il a tenue avec

chiniquy. Car Fréchette attaque tout le monde ici et il s'agit de se débarrasser de lui dans le comté de Lévis. Le Révérend Messire Côté voudra bien t'aider à dresser cela pour toi. Toute la famille est bien et te salue

“ Ton frère dévoué

“ JOSEPH BAILLARGEON.”

“ Je puis attester que la lettre et la signature ci-dessus sont de l'écriture de M. E. Lemieux, N. P., laquelle m'est familière.

“ R. C. TANGUAY,

Lévis, 14 juin 1872.

“ Avocat.”

Vous allez voir maintenant, M. le Rédacteur, comment cette lettre forgée par ce mouchard a été roquée à Chicago, et surtout comment M. l'abbé Côté s'est prêté à l'œuvre d'espionnage qu'on attendait de lui. Voici la réponse de M. Antoine Baillargeon, qui m'a été adressée à moi-même :

Chicago, 10 juin 1872.

Louis H. Fréchette, Ecr., avocat.

Cher Monsieur.—Je vous transmets, sous ce pli, une lettre que l'on a eu la complaisance d'écrire et de signer pour mon frère, M. Joseph Baillargeon résidant à Lévis, Canada, me priant de lui répondre immédiatement et de lui dire tout ce que je sais de vous pendant votre séjour à Chicago ; la conduite que vous avez tenue ; les rapports que vous avez eus avec l'apostat Chiniquy.

En réponse à ces questions, je suis heureux de pouvoir dire :

1^o. Que vous avez toujours su mériter l'estime et la considération de la population canadienne française de Chicago, qui se rappelle avec bonheur les services que vous lui avez rendus.

2^o. Que votre conduite à Chicago a toujours été celle d'un gentilhomme, et j'ajoute volontiers d'un bon chrétien.

3^o. Que vous n'avez jamais eu, que je sache,—et je ne l'ai jamais entendu dire par qui que ce soit,—de rapports avec l'apostat Chiniquy.

Espérant, cher monsieur, que mes réponses aux questions que l'on me fait pour mon frère, dans sa lettre du 1er juin, détruiront les calomnies que l'on se propose de débiter sur votre compte, et vous rendront service, je demeure, avec les sentiments de la plus haute considération.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

ANTOINE BAILLARGEON.

Signé en présence de : J. COTÉ, Ptre., A. D. Michaud, Geo. W. Parent, N. P., Théophilo E. Guérout, N. P., Editeur de l'*Amérique*, Onézime Poitras, P. Populorum, ODILON VALLIÈRES, Pierre Grenier, Joseph Mesnard, Edmond Héruse, A. Duplessis, P. Huot, DAMASE HALLÉ, sec. de la société St. J. B., Louis Bélanger, trésorier de la dite société, JOHNNY TOPPINGs, François Provencher,

F. B. Archambault, Pierre Lepatis, Charles Charbonneau, Guillaume Patrice, Marc Dumoulin, Ed. HALLÉ, Zotique Rouleau, NARCISSE CAUCHON, ELZÉAR LACHANCE, G. E. Robitaille, Chs. Huot et Victor Gérardin, Président de la Société de Secours Mutuels;

P. S. Inutile d'ajouter que vous êtes libre de faire de la lettre de mon frère et de la mienne tel usage que vous jugerez à propos d'en faire.

A. B.

Les deux lettres ci-dessus ont été reçues et ouvertes devant moi au bureau de poste de Lévis; elles étaient renfermées dans une enveloppe portant le timbre de Chicago.

ALFRED GIROUX,

Lévis, 14 juin 1872.

Pharmacien.

Les commentaires sont inutiles pour aujourd'hui; j'en ferai peut être quelques uns, quand j'aurai reçu les affidavits que j'ai promis. Je suis bien reconnaissant à la petite clique de *l'Echo* et en particulier à M. Lemieux, pour m'avoir procuré d'aussi flatteurs certificats, et m'avoir fourni, justement à la veille des élections, une si magnifique occasion de réduire à néant toutes les histoires à dormir debout, que certaines têtes fêlées ont fait circuler sur mon compte depuis un an passé. Il est à présumer d'un autre côté que celui à qui tous ces commérages ont profité jusqu'ici, ne leur a pas tout à fait autant d'obligation.

Votre etc.

LOUIS H. FRÉCHETTE.

Lévis, 14 juin 1872.

(Extrait de "l'Événement" au 17 Juin.)

M. le Rédacteur,—J'ai lu avec la plus vive indignation les attaques mensongères de *l'Echo de Lévis* contre M. Louis Honoré Fréchette. Je suis un de ceux qui, comme M. Fréchette, ont été forcés d'aller manger le pain de l'exil et que l'amour du sol natal a ramenés au pays. J'ai résidé trois ans et demi à Chicago au milieu des autres Canadiens émigrés que renferme cette ville et qui tous connaissaient et estimaient M. Fréchette comme quelqu'un qui leur rendait service et leur faisait honneur. Je ne sais quel est le genre de vie que ce monsieur a mené depuis qu'il est de retour au pays; mais je puis certifier que pendant son séjour à Chicago nul plus que lui n'a été digne d'estime et de respect.

J'ai été moi-même témoin d'un fait qui mérite d'être rapporté. Un de nos compatriotes, malade et pauvre, voulant retourner en Canada, s'adressa un jour à lui pour obtenir un passage gratuit de la Société de Bienfaisance française. Or celle-ci n'ayant pu rien faire pour ce malheureux, M. Fréchette tira vingt piastres de

sa poche et les lui donna généreusement en lui disant : " Tenez, mon ami, prenez ceci et partez ; c'est tout ce que j'ai dans le " moment."

De pareils traits, M. le Rédacteur peignent un bon me, et je n'hésite pas à croire que, si, comme le prétend l'*Echo de Lévis*, M. Fréchette est revenu pauvre au pays, c'est qu'il a trop souvent péché par excès de générosité. Je souhaite que M. le notaire Lemieux, Baillargeon, Jobin & Cie. n'aient jamais rien autre chose à se reprocher.

A propos de l'affidavit qui dit que le bruit a couru parmi les Canadiens de Chicago que M. Fréchette avait prêché pour Chiniquy je ne crains point d'affirmer que c'est un infâme mensonge. Loin de là, j'ai entendu un jour, —c'était la fête de la St. Jean Baptiste, à Bourbonnais, —M. Fréchette féliciter dans un long discours les Canadiens de l'endroit d'avoir su résister à l'erreur et d'être demeurés fidèles à la foi de leurs ancêtres.

J'ajouterai, M. le Rédacteur, qu'il est à ma connaissance personnelle que M. Fréchette a un jour rendu un service signalé au nommé Baillargeon qui le calomnie aujourd'hui sous serment. Ceux qui connaissent un peu le monde, ne doivent point en être surpris, du reste.

Veuillez croire, M. le Rédacteur, que la démarche que je fais aujourd'hui ne m'est dictée que par esprit de justice vis-à-vis d'un homme qui a si bien mérité de ses compatriotes à l'étranger.

Votre obéissant serviteur,

W. D. BONHOMME.

(Extrait de " l'Événement " du 22 Juin.)

M. le Rédacteur, —Vous vous rappelez que j'ai promis de donner des preuves pour confondre les calomniateurs qui m'ont si lâchement attaqué dernièrement dans l'*Echo de Lévis*. Je viens aujourd'hui remplir ma promesse et montrer une fois de plus à quels moyens infâmes le parti ministériel a recours lorsqu'il veut à tout prix écraser un adversaire.

Je reproduis ici *in extenso* les deux affidavits publiés, par le notaire Lemieux dans l'*Echo de Lévis* du 7 juin, afin qu'on puisse mieux juger de la valeur de mes réfutations.

Premier affidavit :

" Je Joseph Baillargeon, mentisier de la ville de Lévis, assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

" J'ai résidé vingt mois à Chicago, Etats-Unis, M. L. H. Fréchette y résidait en même temps que moi. Voici ce que je connais au sujet de ce monsieur. J'étais à l'orgue, à l'église canadienne de Chicago. M. Fréchette y chantait quelquefois. Ce monsieur finit un jour par ne plus revenir à l'église, en même temps on le remplaça à la charge qu'il occupait dans la Société " St. Jean-Baptiste par un M. Vallée et on l'expulsa du sein de la

“ société. J'en appris la cause ; c'est qu'on me dit et *tous les can-*
“ *adiens* de Chicago disaient qu'il avait prêché de concert avec
“ le fameux Chaiquy, au Lincoln Park, des doctrines contraires
“ à celles enseignées par la religion catholique, apostolique et ro-
“ maine. Tout le monde était indigné et parlait de cette chose
“ atroce. Et a signé,

JOSEPH BAILLARGEON.

“ Assermenté devant moi, à }
Lévis, ce 1er juin 1872. }

“ J. JOBIN, J. P.”

Second affidavit :

“ Octave Dussault, journalier, de la paroisse de Notre-Dame de
“ la Victoire, assermenté sur les Saints-Evangiles, déclare et dit :
“ Qu'il résidait au Détroit, Etats-Unis d'Amérique, en *mil huit*
“ *cent soixante sept*. Louis Honoré Fréchette vint dans cet endroit
“ dans le temps qu'il y était lui-même. Il est à sa *connaissance*
“ *personnelle* (!) qu'il a *vu et entendu* (!!!) Louis Honoré Fréchette
“ parler publiquement contre les institutions et le gouvernement
“ de son pays. Les Canadiens de l'endroit et beaucoup de *per-*
“ *sonnes de population* étrangère, *garrochèrent* le dit Fréchette
“ ainsi que plusieurs autres à cause de leurs discours contre le
“ Canada et les institutions du Canada, et le forcèrent ainsi que
“ ses *collègues* à laisser la ville du Détroit. Et a signé,

OCTAVE DUSSAULT.

“ Assermenté devant moi à St. }
Romuald, ce 4 juin 1872. }

“ ED. LAGUEUX, J. P.”

J'ai déjà surabondamment établi, M. le Rédacteur,—et la chose est en train de se prouver devant une cour de justice, que les signataires de ces affidavits se sont indignement parjurés ou que ces déclarations leur ont été extorquées par une infâme supercherie. Néanmoins j'ai promis des preuves assermentées et je les donne. Commençons par Baillargeon d'abord. Voici un affidavit que j'ai reçu ces jours derniers de Chicago, accompagné d'une lettre de M. l'abbé Côté, curé des Canadiens de l'endroit :

“ Nous, Charles Huot, menuisier, ci-devant de Québec et maintenant de Chicago, Damase Hallé, menuisier, Edouard Hallé, aussi menuisier, Luc Etmond, marchand et Odilon Vallières, orfèvre, tous quatre de Chicago et ci-devant de Lévis, Canada, étant dûment assermentés, déposons et disons ;

1 °. que nous avons connu intimement M. Louis H. Fréchette pendant son séjour à Chicago, et que sa conduite y a toujours été honorable sous tous les rapports ;

2 °. Qu'il est absolument faux qu'il ait jamais été expulsé de la Société St. Jean Baptiste de cette ville :

3 °. Que M. Fréchette était encore membre de la dite société

lors de son départ et qu'à une de leurs assemblées générales les membres de cette société lui ont unanimement conféré le titre de membre honoraire qu'il possède encore aujourd'hui ;

4°. Qu'il est absolument faux qu'il ait jamais été remplacé à aucune charge dans la dite société par un M. Vallée,—et nous certifions de plus qu'il n'y a jamais eu aucun membre de ce nom dans cette société ;

5°. Que M. Fréchette n'a été remplacé à la charge de président de la dite société, qu'après qu'il eût refusé une réélection, en donnant pour raison de son refus qu'il s'attendait à quitter la ville dans le cours de l'année ;

6°. Qu'il est absolument faux qu'il ait jamais prêché avec l'apostat Chiniquy, et que de telles rumeurs n'ont jamais couru parmi les Canadiens de Chicago qui ont toujours aimé et respecté M. Fréchette.

7°. Et que l'affidavit d'un certain Joseph Baillargeon, menuisier de Lévis, Canada, contre M. Louis Honoré Fréchette, n'est qu'un *parjure horrible*.

Et ont signé: CHARLES HUOT, DAMASE HALLÉ, EDOUARD HALLÉ,
LUC ÉMOND, ODILON VALLIÈRES.

Assermentés devant moi, à Chicago, Ills, }
ce 13ème jour de juin 1872. }

(L. S.) CHS. F. SCHUMACHER, N. P.

Nous soussignés adhérons de toutes nos forces à l'affidavit ci-dessus et attestons que la conduite de M. Fréchette, à Chicago, a toujours été irréprochable.

J. A. Ronayne, avocat, Ambroise Gagné, A. Goulet, M. D., J. Francœur, Napoléon Lespérance, Anselme Lainé, A. Mercier, L. Bélanger, E. Allair, J. Huot, A. Bédard, P. Grenier, N. C. Côté, M. Côté, P. Côté, A. Racine.

Voici maintenant la lettre de M. l'abbé Côté :

Chicago, 13 juin 1872.

Cher M. Fréchette,

Il paraît que vos *amis* de Lévis vous gratifient, par le temps qui court, de leurs *petites faveurs*. Je vous sais homme à tenir tête à ces attaques *mercenaires*. Cependant comme la calomnie prend la forme du serment et qu'elle pourrait ainsi, à coups de parjure, vous faire tort dans l'estime des honnête gens, je ne saurais demeurer simple spectateur sans me sentir coupable de complicité dans les *basses menées* que l'on met en jeu contre vous.

C'est donc pour l'acquit de ma conscience que j'unis mes protestations à celles de nos communs amis de Chicago, et que je vous envoie, en même temps qu'ils vous adressent leur affidavit en bonne et due forme, mon certificat dont vous ferez l'usage que vous voudrez. Puissé-je par cela vous rendre service, vous prouver mon estime que vous avez su si bien mériter, et servir en

même temps une cause que vous défendez avec tant de courage, et que je voudrais voir embrassée par tous les hommes de cœur !

Je certifie en conscience et en honneur que je vous ai particulièrement connu à Chicago ; que pendant tous le séjour que vous y avez fait, vous avez tenu une conduite qui vous a acquis l'estime, le respect et la considération de toute la population française canadienne *qui se respecte* ; qu'elle se rappelle toujours avec bonheur et votre bon souvenir et les services que vous lui avez rendus ; que vous n'avez jamais cessé d'appartenir à mon église qui est la congrégation canadienne ; que je vous ai vu vous y acquitter de vos devoirs religieux ; que vous n'avez jamais été expulsé de la société St. J. Bte., dont vous avez été le président jusqu'à l'année de votre départ ; que vous avez refusé vous-même d'être réélu, parce que vous vouliez retourner au Canada ; que vous n'avez jamais cessé d'appartenir à la société, mais qu'au contraire, lors de votre départ vous en avez été unanimement nommé membre honoraire ; que vous n'avez jamais eu de rapports avec le *fameux Chiniquy* ; enfin que vous n'avez jamais *absolument jamais* prêché aucune doctrine dans son sens ; mais que loin de là, vous vous êtes montré comme un catholique *toujours et partout*.

Permettez-moi maintenant de résumer le tout en disant que votre conduite à Chicago a toujours été celle d'un gentilhomme et d'un bon chrétien.

Je demeure, etc.,

J. CORÉ, Ptre.

J'ai dit dans mon premier article sur le sujet, que M. E. Lemieux avait *suborné de faux témoins*. Eh bien, voici une petite déclaration qui sera peut-être de nature à faire soupçonner à ceux qui auraient pu trouver mon expression un peu raide, que je suis même resté beaucoup en deçà de la vérité, et que le mot de *parjure* peut aussi bien s'appliquer à M. Lemieux lui-même qu'à Baillargeon et Dussault. Voici cette déclaration :

Lévis, 19 juin 1872.

Je soussigné déclare sur l'honneur et suis prêt à affirmer ce qui suit, sous serment :

Le lendemain de la publication dans l'*Echo de Lévis* des affidavits diffamatoires contre M. Louis H. Fréchette, je rencontrai Joseph Baillargeon, le signataire de l'un de ces affidavits. Je lui demandai comment il se faisait qu'il eût juré pareilles choses, lui qui m'avait dit expressément le contraire quelques mois auparavant. Il me répondit qu'il n'avait point juré le quart de ce que contenait l'affidavit publié par l'*Echo de Lévis* ; que c'était le notaire Lemieux qui avait arrangé tout cela à sa guise. " J'ai dit, ajouta-t-il, que j'avais entendu dire que M. Fréchette avait prêché pour Chiniquy, mais je n'ai jamais prétendu que la chose m'eût été rapportée à Chicago, ni qu'aucuns des Canadiens de cette ville eussent été indignés à son sujet. De plus,

“ je n'ai jamais juré que M. Fréchette eût été expulsé de la société St. J. Bte. de Chicago, chose dont je n'avais jamais entendu parler avant de le voir publié sous mon nom dans l'*Echo de Lévis*. Enfin, cet affidavit m'a été extorqué, et la plupart de ce qu'il contient a été écrit et publié à mon insu.”

ISRAEL LEBON,

(de la maison *Lavertu & LeBon*.)

Passons maintenant à Dussault. Voici l'affidavit que j'ai reçu de Détroit :

Détroit, Mich., le 17 juin 1872.

Nous, soussignés, résidant dans la ville de Détroit, Etat de Michigan, certifions sous la foi du serment :

Qu'en mil huit cent soixante et sept, nous avons vu et connu M. Louis H. Fréchette, demeurant alors, à Chicago, et l'avons entendu parler en public, à Détroit, et que c'est faux qu'il ait dans ses discours attaqué les Institution de son pays natal. Et de plus nous attestons que l'affidavit d'un certain *Octave Dussault*, signé à St. Romuald le 4 juin 1872, devant Ed. Lagueux, J. P., et dans lequel le dit Dussault déclare que “ Les Canadiens de l'endroit et beaucoup de personnes de population étrangère *garrochèrent* le dit Fréchette,” est non seulement UN INFAME MENSONGE mais UNE BASSE ET HONTEUSE CALOMNIE qui signale le dit Dussault au mépris public. De plus, nous déclarons que M. Louis H. Fréchette a toujours été reçu à Détroit avec distinction, respect, sympathie et cordialité par la population canadienne et par les dignitaires de la ville et de l'Etat.

H. W. DEARE, ex-juge

du *Probate Court*, A. BEAULIEU, G. BEAULIEU, F. J. BARBIER, J. P., R. WHITEFORD, M. D., CHAS. LONGTIN, J. MAYER.

Souscrits et assermentés devant moi, }
à Détroit, ce 17 juin 1872.

ED. N. LACROIX, N. P.,

VITAL FORNI, P. GUILLOZ, PAUL GUILLOZ, P. CAMUS, H. DEFER, H. BOINAZ, EDOUARD N. LACROIX.

Souscrits et assermentés devant moi, }
à Détroit, ce 17 juin 1872.

FRÉDÉRIC J. BARBIER, J. P.

Cette pièce était accompagnée d'une lettre de M. E. N. Lacroix, vénérable vieillard dont nous avons lu tout dernièrement les remarquables “ *Etudes Historiques* ” dans l'*Opinion Publique*. Voici cette lettre :

Détroit, 17 juin 1872.

M. L. H. Fréchette,

Mon cher ami,—Quand les amis d'un gouvernement cherchent à se cramponner au pouvoir par des moyens mesquins et souvent

injustes, on doit en conclure que leur cause est mauvaise, qu'elle est déjà à moitié perdue et que leur succès dépend de la somme de fourberie qu'ils mettront en jeu pour aveugler et tromper le peuple.

Dans une lutte politique, la défaite d'un candidat franc et loyal n'est pas toujours la condamnation du principe qu'il défend, car le plus souvent cette défaite est due à la mauvaise foi de ses adversaires qui ont su se servir avec adresse des ressorts de la malice, du mensonge et de la calomnie. Et le pauvre peuple que la bourse du riche exploite parfois à son avantage devient l'instrument dont se sert l'*heureux du monde* pour atteindre son but. Combien donc, hélas ! faudra-t-il d'années de malheur et de corruption pour faire ouvrir les yeux à mes pauvres compatriotes du Canada ! Le passé ne devrait-il pas être le flambeau du présent pour éclairer leur pas dans le sentier de l'avenir ? Ils devraient, ce me semble, se rendre à la logique des événements, s'ils veulent former l'abîme que leurs mandataires sans foi et sans principes creusent chaque jour sous leurs pieds. Attendront-ils que tout soit perdu pour lâcher leur dernier cri de détresse ? Le temps n'est-il pas encore arrivé pour eux de chercher la route du bonheur et de la prospérité que la perversité et la corruption leur ont fait perdre ? N'ont-ils pas déjà payé assez cher la confiance qu'ils ont placée dans ces *politiciens* qui depuis tant d'années les conduisent dans la voie de la ruine et du malheur ?

Mon ami, courage, courage ! Ne fléchissez pas. Il est pénible, je le sais, pour l'homme juste et honnête d'être en butte aux traits de la malveillance et de la calomnie. C'est difficile aussi de lutter contre le pouvoir, la corruption et la richesse. Mais plus fort sera le combat, plus grande sera la victoire. Tôt ou tard il faut que JUSTICE soit faite. Vos efforts seront, je l'espère, couronnés de succès, car vous combattez pour une bonne cause, pour la cause de la raison, du droit, et pour le salut du peuple, de mes chers mais malheureux compatriotes canadiens. Combattez pour la FOI, l'HONNEUR et la JUSTICE, et Dieu vous aidera.

Mon cher ami Fréchette, on vous accuse *sous la foi du serment*, d'avoir publiquement, à Détroit, parlé contre les institutions et le gouvernement de votre pays. Ou cet Octave Dussault ne vous a point compris, ou la foule qui vous a écouté ne vous a pas compris. Attaquer les actes, la politique et les menées des hommes au pouvoir, comme vous l'avez fait, (et personne ne vous niera le droit de le faire) est, selon moi, bien loin d'attaquer les institutions et le gouvernement du Canada. Si le pauvre Dussault paraissait à Détroit, *les Canadiens de l'endroit et beaucoup de personnes de population étrangère* ne le garrocheraient point, mais on le lapiderait pour avoir si affreusement MENTI !

Si le temps le permettait, il serait facile de trouver des centaines de vos compatriotes de Détroit qui vous connaissent et qui s'empresseraient de signer l'affidavit ci-inclus, lequel prouve

la *fausseté* de celui qui a été signé et assermenté par ce malheureux Octave Dussault.

Je voudrais vous voir ici, pour un instant, avec vos dénonciateurs, vos calomniateurs, et tous vos adversaires politiques. Ils verraient combien vous êtes *aimé, estimé et respecté* par la population canadienne de notre ville. Et s'il en est ainsi, c'est parce que vous avez laissé au milieu d'elle de nobles et glorieux souvenirs de votre *patriotisme*, de votre *dévouement* et de votre *fidélité* au pays qui vous a vu naître.

Luttez, mon ami, luttez avec courage, sans peur et sans crainte, contre la force, l'or et le patronage. J'ai foi dans l'avenir, et j'ai encore confiance dans le bon sens et le jugement du peuple canadien. Soyez toujours fidèle au drapeau du *Parti National*, et le ciel bénira vos efforts.

Avec considération, estime et amitié,
votre ami et compatriote,

EDOUARD N. LACROIX.

Si l'on veut autre chose, en voici :

Détroit, 16 juin 1872.

A M. L. H. Fréchette,

Mon cher monsieur,—C'est avec une extrême indignation que j'ai lu l'affidavit du nommé Octave Dussault publié dans l'*Echo de Lévis*. Je l'ai communiqué à M. le Gouverneur Baldwin, à l'honorable J. J. Badgley, président du *First National Bank* et du Comité Républicain du Michigan, à M. Chs. P. Shahann, second surintendant du *Michigan Southern R. R.*, ainsi qu'à M. K. C. Barker, maire de Détroit à l'époque dont parle l'affidavit en question. Tous ces messieurs qui vous connaissent intimement et qui vous estiment, ont été souverainement indignés contre l'audacieux parjure dont vous êtes la victime. Quelques uns de vos amis vous envoient aujourd'hui un affidavit qui confondra certainement votre infâme détracteur; mais si cela ne suffit pas, les messieurs que j'ai nommés plus haut sont prêts à vous donner leur témoignage comme quoi vous avez toujours été traité à Détroit avec la plus haute considération par la population canadienne et américaine.

Agréé, etc.,

GEORGE BEAULIEU.

Maintenant, M. le Rédacteur, s'il est quelques personnes qui croient encore à la bonne foi du notaire Lemieux et qui sont de l'opinion d'un homme indulgent qui disait hier en parlant de lui : *Il est plus bête que méchant !* voici quelque chose qui pourra les détromper :

Lévis, 17 juin 1872.

“ Nous, soussignés déclarons sur l'honneur, et sommes prêts à affirmer sous serment, que le lendemain de la publication dans

l'Echo de Lévis des affidavits de Joseph Baillargeon et de Octave Dusseault, M. E. Lemieux, N. P. a dit devant nous, à Lévis, qu'il savait que les dits affidavits ne contenaient pas la vérité, ajoutant ces paroles ou leur équivalent : " *Quand on est mal pris, on s'en tire comme on peut.*

C. ANCTIL,
ELIE LACHANCE."

Que doit-on penser de cet homme qui sait qu'une chose est fausse, et qui non-seulement l'affirme sur un journal, mais encore obtient frauduleusement, d'après son compère lui-même, des affidavits pour appuyer ses calomnies,—et tout cela dans le seul but de diffamer un homme qui ne lui a jamais rien fait ? N'est-ce point là l'acte d'un profond scélérat ? Chez certains peuples, on attache à un poteau sur une place publique, les individus convaincus de quelque infamie, et les passants sont invités à leur cracher à la figure. Heureusement pour vous, M. Lemieux, que cette coutume n'existe pas ici ; mais votre position n'en est guère plus désirable pour cela, car vous resterez désormais cloué au pilori de l'opinion publique avec l'écrétaire CANAILLE attaché au front ; et moralement au moins, tous les honnêtes gens à quelque parti qu'il appartiennent, vous cracheront au visage !

Je devais aux électeurs du Comté de Lévis qui m'honorent de leur confiance, de ne pas reculer devant l'humiliation de descendre jusqu'à vous pour relever vos injures. J'ai fini. Mais, comme vous pourriez bien, M. Lemieux, recommencer les mêmes infamies, et comme je ne veux point avoir de nouveau à réfuter vos parjures et ceux de vos pareils, je vous avertis que je retire la promesse que je vous ai faite de ne point vous mettre entre les mains de la justice. Si vous recommencez, je ne m'abaisserai plus jusqu'à vous répondre, je vous ferai tout simplement coffrer, vous et vos complices. Il y a des tribunaux criminels contre les voleurs de réputations, aussi bien que contre les voleurs d'autre chose. Tenez vous le pour dit.

Quant à Messieurs Jobin et Laguoux qui ont été assez oublieux de leur dignité de magistrats pour se prêter à cette infamie, dans le but de satisfaire leurs petites rancunes électORALES, ils seront longtemps avant de faire disparaître l'impression qui en restera dans l'esprit public.

Croyez-moi, M. le Rédacteur, etc.,

LOUIS H. FRÉCHETTE.

Lévis, 22 juin 1872.

(Extrait de " *l'Événement* " du 5 Juillet.)

M. le Rédacteur.—Je croyais en avoir fini avec l'intelligent et savant notaire Lemieux ; mais pas du tout. Par dévouement pour moi sans doute, car je me refuse à croire à tant de naïveté,—

cet intéressant personnage tient à me laver complètement des calomnies qu'on a portées contre moi. Il ne cesse de me donner des armes, et si je ne le connaissais pas si profondément méchant, je le soupçonnerais de me vouloir réellement du bien et d'avoir été sincère après tout, lorsqu'il me disait à moi-même et à d'autres, que mon adversaire politique était une *canaille*. Mais soyons bref.

A défaut de portes, M. Lemieux a tenté de sortir par deux fenêtres. Mais trop lourd pour bien sauter, il est resté pris là comme ailleurs. Passant du rôle d'accusateur à celui d'accusé, cet insigne menteur nie la déclaration de MM. Anctil et Lachance, et—jugeant les autres d'après lui-même,—prétend qu'elle ne vaut rien parce qu'elle n'est point assermentée. Qu'à cela ne tienne, saint homme, lorsqu'il s'agit de démontrer que c'est vous qui ne valez rien il n'est point difficile de satisfaire les plus exigeants. Vous êtes trop niais pour être adroitement hypocrite ; les *oreilles* percent toujours. Voici un affidavit qui convaincra les plus incrédules, s'il y en a :

“ Nous, Chrystophe Anctil et Elie Lachance, tous deux marchands de la ville de Lévis, étant dûment assermentés sur les saints évangiles, déposons et disons :

“ Que le lendemain de la publication dans l'*Echo de Lévis* des affidavits de Joseph Baillargeon et de Octave Dussault, contre M. Louis H. Fréchette, M. Evariste Lemieux, notaire, qui les avait publiés lui-même, a déclaré devant nous, à Lévis, qu'il *savait* que les dits affidavits ne contenaient point la vérité, ajoutant ces paroles, ou leur équivalent :

“ *Quand on est mal pris, on s'en tire comme on peut !* Et ont signé.

“ CHRYSTOPHE ANCTIL,
“ ELIE LACHANCE.”

“ Assermentés devant moi à Québec, }
“ ce 3e jour de juillet 1872. } ”

“ ROBERT SHAW, J. P.”

L'autre fenêtre est encore plus étroite et plus dangereuse. M. Lemieux a l'audace d'insulter un saint prêtre,—les conservateurs ont ce droit-là,—et précisément un de ces hommes “généreux et dévoués qui ont dit adieu à tout ce qu'ils avaient de cher ici-bas pour aller dans un pays étranger arracher au schisme une population pervertie par un misérable apostat, celui-là même qui, au temps où nous l'appelions l'apôtre Chiniquy, fut le premier conservateur qui osa traîner la religion dans les bourbiers de la politique, et faire la guerre aux libéraux canadiens au nom de Dieu et de son église. On a renié Chiniquy depuis, mais on a trouvé sa tactique bonne et on la continue. Rien de surprenant s'il se trouve aujourd'hui des gens pour jeter de la boue à la figure d'un de ceux qui ont réussi à arracher la population canadienne de l'Illinois, des griffes de cet imposteur ! . . .

Eh bien, voici un autre vénérable prêtre que je livre à vos outrages, M. le notaire. Vous verrez qu'il est à peu près de mon opinion et sur vous et sur le journal qui recueille vos ordures :

“ St. Romuald, 21 juin 1872.

L. H. Fréchette, écuier,

“ Mon cher Monsieur.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 courant. Vous me demandez ce que je pense des accusations portées contre vous dans l'*Echo de Lévis*. Ma réponse est courte et facile. Je désapprouve et méprise souverainement les journaux qui ouvrent leurs colonnes à d'odieuses attaques contre la vie privée des individus dans le but évident de ruiner leur réputation et leur avenir. Il y a actuellement pour les hommes qui ont vraiment à cœur le bien de notre pays assez de questions d'un intérêt vital à traiter, entre autres la question des écoles du Nouveau-Brunswick, celle du chemin de fer du Pacifique, de la réforme des lois électorales, sans qu'on perde son temps à ramasser les cancons de la rue, au risque de blesser les lois de l'honneur et de la justice.

“ C'est à Chicago, chez M. Côté, le curé des Canadiens, que j'ai eu le plaisir de faire votre connaissance. J'ai pu me convaincre que vous aviez toute l'estime de ce monsieur qui vous recevait dans son presbytère comme un ami, je pourrais même dire comme un frère. J'ai également constaté que M. Côté et les principaux Canadiens de Chicago vous regardaient comme un gentilhomme, un bon chrétien ; comme un compatriote qui faisait honneur à leur nom. Depuis votre retour au Canada, il est à ma connaissance personnelle que vous n'avez pas cessé de pratiquer vos devoirs de religion, vous montrant par là aussi bon chrétien que bon citoyen. Il serait à souhaiter vraiment que tous nos hommes politiques en fissent autant, et que ceux qui vous jettent la pierre, ne fussent pas plus répréhensibles que vous !

“ Je vous permets volontiers de faire de la présente, tel usage qu'il vous plaira, et je serai heureux si elle contribue à vous venger des malicieuses *calomnies* dont vous êtes l'objet.

“ Agrérez, mon cher monsieur, l'expression de ma parfaite estime.

“ P. Saxe, Ptre.

“ Curé de St, Romuald, Comté de Lévis.”

Celle-ci est-elle forgée, cher saint homme ?

Je serais curieux de savoir quelle somme M. le Dr. Blanchet voudrait avoir donné pour vous clore le bec dès le commencement de cette discussion !

Un dernier mot, M. le Rédacteur, M. Lemieux a prononcé le mot de mouchard à l'adresse de deux respectables citoyens dont il n'est pas digne de dénouer les cordons de souliers. Eh bien, l'on pourra juger de quel côté sont les *mouchards*, lorsqu'on saura qu'on a été jusqu'à envoyer un vil espion jusqu'au sein de ma

famille, et que l'être méprisable qui s'est prêté à cette odieuse besogne, est un nommé *Staunton Hatt*, huissier de la verge noire pour la Province de Québec ! Les commentaires sont inutiles.

Votre, etc.,

LOUIS H. FRÉCHETTE.

